










LE RISQUE CHIMIQUE

Comment identifier les dangers par l'étiquetage

L'étiquette source d'information pour les utilisateurs

- Les étiquettes sur les produits chimiques sont la première source d'informations. Elles sont immédiatement accessibles au moment de l'emploi :
- Principaux dangers** (pictogrammes + mentions de danger) → H + 3 chiffres
- Précautions à prendre/conduite à tenir en cas d'accident** (conseils de prudence) → P + 3 chiffres

NATURE DU DANGER	CLP 9 Pictogrammes
PHYSIQUE	    
SANTÉ	   
ENVIRONNEMENT	




CMR

CANCÉROGÈNES	
H 350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation
H 351	Susceptible de provoquer le cancer
MUTAGÈNES	
H 340	Peut induire des anomalies génétiques
H 341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION	
H 360	Peut nuire à la fertilité du foetus
H 361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
(TRÈS) TOXIQUES	
H 330/H 331	Mortel /Toxique par inhalation (voie respiratoire)
H 310/H 311	Mortel /Toxique par contact avec la peau (voie cutanée)
H 300/H 301	Mortel /Toxique en cas d'ingestion (voie digestive)
H 304	Mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



- Il est important de lire l'étiquette dans sa totalité car tous les dangers du produit chimique ne sont pas forcément représentés par les symboles de danger qui y figurent.
- Attention, l'absence d'étiquetage ne signifie pas absence de danger !

Exemple d'étiquette

Nom du fabricant	Société LAMOUR 12 rue Saint Valentin 38699 MARCHE COEUR Tél : 08 07 06 05 04
Nom du produit	Tétrahydrofurane (THF)
Pictogrammes de danger	  
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H 351 :Susceptible de provoquer le cancer
Conseils de prudence	Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008
N° européen d'identification du produit (CE) et n° d'identification du Chemical Abstract Service (CAS)	CE 203-726-8 CAS 109-99-9



Dans l'entreprise :
Aucun récipient sans étiquette !
En cas de transvasement, reproduire l'étiquetage d'origine



ASSUREZ-VOUS QUE VOUS COMPRENEZ L'ÉTIQUETTE

LE RISQUE CHIMIQUE

Comment identifier les dangers par la fiche de données de sécurité

L'analyse des fiches de données de sécurité : première étape indispensable pour identifier et repérer les dangers des produits



La FDS : la fiche d'identité d'un produit chimique !

Établie par le fabricant ou le fournisseur, obligatoirement rédigée en français, la fiche de données de sécurité (FDS) est un document réglementairement associé à un produit chimique.

La FDS vient en complément de l'étiquetage de sécurité apposés sur l'emballage du produit. Elle ne doit pas être confondue avec la notice d'utilisation ou la fiche technique qui donnent les informations sur les conditions d'emploi du produit.

Elle comporte obligatoirement 16 rubriques !

Pour une lecture simplifiée de la fiche de données de sécurité, **lire attentivement les rubriques.**

Informations générales : nom du mélange, composition, fabricant
Rubriques 1, 3, 9, 16

Dangers : classification, voies d'absorption, toxicité, pictogrammes
Rubriques 2, 10, 11, 12, 15

Utilisation : équipement de protection adaptés, mélanges à éviter..
Rubriques 7, 8, 10

Situations d'urgence : conduite à tenir (incendie, accidents,...)
Rubriques 4, 5, 6

Élimination : codification du mélange pour les déchets
Rubrique 13

Transport : codification des colis pour le transport
Rubrique 14

- 3- Composition et information sur les composants, numéros CAS.
- 2- Identification des dangers (classification de la substance ou du mélange et éléments d'étiquetage).
- 8- Contrôle de l'exposition des travailleurs/Protection individuelle.

Les FDS doivent **obligatoirement** être adressées au médecin du travail

Votre service de santé au travail peut vous accompagner dans l'évaluation du risque chimique
N'hésitez pas à le contacter

